

**Zeitschrift:** Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge  
**Herausgeber:** Comité International de la Croix-Rouge  
**Band:** - (1999)

**Rubrik:** Diffusion du droit international humanitaire et communication

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## DIFFUSION DU DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE ET COMMUNICATION

Les événements qui ont marqué l'année 1999 ont montré combien il est important à la fois de mieux faire connaître le droit international humanitaire et ses principes et de mettre cette connaissance en pratique dans les situations de conflit armé. C'est dans cet esprit que la nouvelle Division de la communication du CICR, qui regroupe les activités traditionnelles de diffusion et de communication, s'est mise à la tâche. La mission de la Division, adoptée en décembre 1998, est de doter le CICR des compétences et des moyens nécessaires pour influer sur les attitudes et le comportement de ceux dont dépend le sort des victimes de la guerre et de ceux qui peuvent entraver ou faciliter l'action de l'institution. La Division doit en outre veiller à garantir une image et une identité institutionnelles fortes à l'appui du CICR et de ses opérations.

C'est aux États qu'il incombe au premier chef de respecter et de faire respecter le droit humanitaire et d'en faire connaître les règles. Toutefois, le nombre des conflits en cours et les immenses souffrances qu'ils infligent, en particulier aux non-combattants, n'ont pas diminué en 1999. En effet, de nouvelles crises ont surgi, qui ont fait intervenir la communauté internationale et imposé de rappeler les règles applicables, ainsi que les rôles respectifs de l'action militaire et de l'activité humanitaire indépendante. C'est pourquoi la Division a considéré les groupes armés, les forces de sécurité et les acteurs-clés de la société civile comme des groupes cibles prioritaires. Pour assurer une communication plus efficace, elle s'est attachée aussi à améliorer sa connaissance des attitudes et des perceptions de chaque groupe.

### LA PROMOTION DU DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE

En 1999, des programmes et des projets spécifiques d'action préventive, conçus pour des structures établies telles que les forces armées et de sécurité, les universités et les écoles, ont été menés à partir des délégations du CICR sur le terrain et du siège de Genève.

#### Les forces armées

Le CICR a poursuivi les efforts qu'il déploie auprès des forces armées pour favoriser l'intégration du droit international humanitaire dans les procédures de commandement et les programmes d'instruction militaires. La création, dans le cadre de la nouvelle Division communication, d'un centre d'expertise militaire, et l'engagement soutenu du réseau multinational d'officiers instructeurs en droit humanitaire ont permis aux 22 délégués aux forces armées et de sécurité sur le terrain de s'impliquer davantage dans la professionnalisation de l'instruction et de l'éducation des porteurs d'armes. Ces délégués ont pu également participer à des exercices militaires multinationaux et contribuer au dialogue civilo-militaire engagé pour clarifier les rôles respectifs des milieux militaires, politiques et humanitaires dans le règlement des situations de crises complexes.

Dans cette optique, le CICR, en étroite collaboration avec des représentants militaires de l'ONU et de l'OTAN, a travaillé en 1999 au concept de coopération civilo-militaire (CIMIC). L'objectif est d'arriver à un concept de coopération entre militaires, politiques et humanitaires qui puissent accepter les principaux acteurs d'une situation de crise. Il sera ainsi possible d'intégrer le droit humanitaire dans l'action et de répartir au mieux les rôles entre les intervenants.

*faciliter la gestion  
des crises complexes*

# DROIT INTERNATIONAL, COMMUNICATION ET MOUVEMENT

*créer des réflexes conformes au droit*

*développement du pool d'instructeurs militaires*

*«former les formateurs»*

Des spécialistes du CICR ont établi des contacts stratégiques avec diverses forces armées. Par exemple, ils ont participé à cinq exercices majeurs de l'OTAN afin d'y intégrer les aspects liés au respect du droit humanitaire et à l'action humanitaire. Ils ont aussi organisé, à l'intention des attachés de défense accrédités en Suisse, quatre réunions d'information sur les principales activités et les enjeux humanitaires.

Sur le plan de la formation, le CICR a poursuivi le projet de formation en gestion de crise INTACT («Interactive Crisis Management Training»), lancé en 1998 en coopération avec le Centre genevois de politique de sécurité. Le cinquième et dernier module «Opérations de maintien de la paix» a été testé lors d'un cours international organisé par le Centre. Le projet s'adresse à des cadres moyens des milieux militaires et diplomatiques, auxquels il assure une formation en gestion stratégique de situations de paix, de tensions, de conflits armés non internationaux, de conflits armés internationaux et d'opérations de maintien ou de rétablissement de la paix.

Le CICR a présenté à la communauté internationale un manuel type de droit des conflits armés pour les forces armées<sup>14</sup>, à l'occasion de la XXVII<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (conformément au mandat que lui avait confié la XXVI<sup>e</sup> Conférence). Les gouvernements ont été invités à adopter ce manuel, à s'en servir comme document de référence ou à s'en inspirer pour élaborer leurs propres manuels ou programmes nationaux de formation militaire.

Enfin, les spécialistes de la Division ont poursuivi les contacts réguliers avec les directions d'académies militaires mondialement connues telles que le «NATO Defense College» à Rome, le Collège Interarmées de Défense à Paris, la «Führungsakademie der Bundeswehr» à Hambourg, la «Landesverteidigungsakademie» à Vienne, où sont formés les futurs cadres supérieurs des forces armées. Dans ce contexte, ils ont pu présenter un nouveau film de formation intitulé «Fighting by the Rules».

Afin de renforcer sa capacité à intervenir à bon escient dans l'instruction des militaires, le CICR a formé 19 nouveaux instructeurs militaires en droit des conflits armés. Il a ainsi élargi le réservoir des experts auxquels les délégués permanents du CICR peuvent faire appel pour conduire des activités de formation ou effectuer des remplacements.

## Forces de police et de sécurité

Le CICR a intensifié les efforts qu'il déploie pour assurer aux forces de police et de sécurité une formation adéquate aux règles et principes du droit humanitaire et des droits de l'homme. L'implication croissante de ces forces dans les situations de troubles ou de conflit internes avait incité la délégation régionale du CICR au Brésil à mettre au point, en 1998, un projet pilote visant à former des instructeurs de la police militaire brésilienne qui assureraient ensuite une instruction dans les académies locales<sup>15</sup>. Fort du succès du projet, le CICR a déployé en 1999 trois autres délégués auprès des forces de police et de sécurité, à Brasilia, Kiev et Pretoria. En outre, il a constitué un premier groupe de 15 instructeurs des forces de police, lesquels sont chargés de seconder son personnel en cas de besoin.

Une formation a ainsi été assurée aux forces de police et de sécurité sur tous les continents au cours de l'année considérée. Un séminaire a été organisé en Ouganda à l'intention des officiers supérieurs de police, et des instructeurs des forces de police ont été formés en Ouganda et en Indonésie. D'autres séminaires ou cours ont eu lieu dans les pays suivants : Bosnie-Herzégovine, Croatie, Équateur, Éthiopie, îles Salomon, Inde, Jamaïque, Lesotho, Mexique, Moldova, Pakistan, Panama, Pérou et Ukraine.

<sup>14</sup> «Fight it Right : Model Manual on the Law of Armed Conflict for Armed Forces», CICR 1999.

<sup>15</sup> Voir «Rapport d'activité» 1998, p. 152.

## *évaluation du projet-pilote*

*programmes  
encore plus développés*

De nombreuses organisations étant actives dans le domaine de la formation des forces de police, le CICR a pris des mesures pour éviter les doublons. En Bosnie-Herzégovine, par exemple, des discussions ont eu lieu avec le GIP\* pour garantir la complémentarité des programmes de formation. En Ouganda, les efforts déployés auprès des forces de police visaient à compléter les programmes engagés par l'Institut Raoul Wallenberg à l'Université de Lund et par le Centre danois pour les droits de l'homme.

Le projet-pilote entrepris auprès de la police militaire du Brésil a été poursuivi sous la supervision d'un officier supérieur de la police brésilienne, détaché auprès de la délégation du CICR à Brasilia<sup>16</sup>. Compte tenu de l'importance du projet, il a été demandé à l'Université de São Paulo d'en réaliser une évaluation indépendante. Celle-ci devrait donner des indications essentielles sur la méthode utilisée et sur l'impact du projet, et sera utilisée pour préparer les programmes futurs d'instruction des forces de police.

## Promotion du droit international humanitaire dans les universités et autres institutions d'enseignement supérieur

En 1999, le CICR a poursuivi et intensifié ses programmes de promotion du droit international humanitaire dans les universités et les autres institutions d'enseignement supérieur. Menés par une quinzaine de délégués spécialisés sur le terrain et coordonnés par le délégué auprès des milieux académiques en poste à la Division de la communication, ces programmes visent notamment à :

a) promouvoir l'introduction systématique de l'enseignement du droit humanitaire dans les programmes des principales universités du monde.

À cette fin, le CICR a poursuivi et intensifié sa collaboration avec d'autres institutions actives dans le domaine de la diffusion du droit humanitaire, telles que l'Institut international de droit humanitaire de San Remo, l'Association Droit International 90 ou l'UNITAR\*. Il a par ailleurs élaboré des plans de cours standard et approché les autorités compétentes dans de nombreux pays.

b) mettre à la disposition des enseignants concernés une documentation et des supports pédagogiques spécialement adaptés à leurs besoins.

Le CICR a publié un ouvrage de référence pour la diffusion du droit international humanitaire dans le monde universitaire. Première publication du genre, «How does Law protect in War»<sup>17</sup>, offre aux professeurs et aux étudiants concernés près de deux cent cas pratiques extraits de la jurisprudence et de la pratique récentes, et contient des propositions de plans d'études destinés aux facultés de droit, de sciences politiques et de journalisme.

Cet ouvrage a pour but de montrer que le droit international humanitaire s'applique effectivement dans la pratique contemporaine et qu'il apporte des éléments de réponses aux problèmes juridiques survenant lors des conflits armés.

En publiant cet ouvrage, le CICR espère tout d'abord encourager les universités à introduire un enseignement dynamique du droit international humanitaire. Par ailleurs, il cherche également à mettre à la disposition des juristes concernés un outil de référence sur la jurisprudence du droit international humanitaire.

c) former à l'enseignement du droit humanitaire des professeurs spécialisés dans les droits de l'homme, le droit international public, les sciences politiques ou les sciences de la communication.

\* GIP: Groupe international de police.

<sup>16</sup> Voir pp. 220-221.

\* UNITAR: Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche.

<sup>17</sup> Voir Marco Sassòli et Antoine Bouvier, «How does Law protect in War?», CICR, Genève 1999, 1492 pages.

# DROIT INTERNATIONAL, COMMUNICATION ET MOUVEMENT

Le CICR a notamment poursuivi ses programmes de formation des enseignants en Fédération de Russie, en Asie Centrale, au Nigéria et au Kenya.

d) mettre sur pied et animer des cours spécialisés, destinés à des étudiants avancés ou à des enseignants, qu'ils soient confirmés ou en début de carrière.

Ce domaine d'activité s'est considérablement développé en 1999. À titre d'exemple, on mentionnera que le CICR a mis sur pied et animé trois cours similaires destinés à des étudiants et de jeunes enseignants d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Asie du Sud. Organisés avec le soutien, respectivement, de la Croix-Rouge polonaise, de la Croix-Rouge de Belgique et de l'Université de Bangalore, ces trois cours ont permis de former plus de 60 étudiants avancés et, pour la première fois, près d'une quarantaine de jeunes enseignants et de collaborateurs spécialisés du CICR ou de Sociétés nationales de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge.

En outre, le CICR a participé activement à la première édition d'un programme pluri-facultaire en action humanitaire mis sur pied par l'Université de Genève et accru sa participation à plusieurs programmes européens de formation (NOHA\*— Diplôme supérieur européen en droits de l'homme et démocratisation, notamment).

Enfin, il a organisé à nouveau un Concours de plaidoiries destiné aux étudiants de l'ex-Union soviétique et soutenu activement la 11<sup>e</sup> édition du Concours de plaidoiries Jean-Pictet.

## Les jeunes

L'intérêt que les jeunes et leurs éducateurs manifestent pour les problématiques liées aux situations de conflit a été démontré à maintes reprises en 1999. En effet, les sessions que les délégués du CICR ont organisées dans différentes régions du monde ont révélé que malgré le flot des informations diffusées par les médias, les jeunes voulaient mieux comprendre les événements proches et lointains liés à la violence armée et connaître les moyens disponibles pour sauvegarder la dignité des personnes en toutes circonstances. Ces sessions ont été organisées autour de divers projets.

Cette première année du projet «Explorons le DIH», lancé en 1998, a été consacrée à un examen critique de divers matériels et documents pédagogiques existants, ainsi qu'à l'élaboration d'un premier module pédagogique test. Les Sociétés nationales d'une douzaine de pays d'Europe, d'Asie, d'Afrique, des Amériques et du Moyen-Orient, ont été associées à la phase exploratoire et y ont collaboré en organisant, notamment, des séances de discussion avec des groupes de jeunes. Celles-ci ont permis de recueillir et de comprendre les préoccupations majeures et les perceptions dominantes des jeunes participants. Les discussions ont été analysées et leurs aspects pertinents seront intégrés dans les futurs modules.

Le projet, qui est mené avec l'aide d'experts externes, a pour cible les adolescents. Il est axé sur l'utilisation de modules pédagogiques visant à susciter chez les jeunes une réflexion sur la nécessaire limitation, conformément au droit international humanitaire, des moyens et des méthodes utilisés dans les conflits armés.

Aborder les problèmes de la violence et de l'exploitation par le biais de situations extrêmes vécues par des enfants-soldats et des enfants au travail, en démontrer les mécanismes, offrir des pistes d'actions possibles et réaffirmer, face aux abus, les articles pertinents de Conventions internationales, telle est l'ambition du module pédagogique «La violence de l'exploitation, l'exploitation de la violence», conçu conjointement par le CICR et l'UNICEF.

\* NOHA: «Network on Humanitarian Assistance».

projet «Explorons le DIH»

projet conjoint CICR-UNICEF

## *soutien aux délégations*

Quelque 1000 exemplaires du module, comprenant deux courts métrages et des fiches pédagogiques, ont été distribués en 1999 par l'intermédiaire des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et des Comités nationaux pour l'UNICEF de pays anglophones et francophones.

Une première évaluation du projet sera effectuée au cours de l'année 2000, afin de déterminer la suite à lui donner, y compris une éventuelle adaptation en vue d'une plus large distribution dans les pays non occidentaux.

Les programmes pour les jeunes que les délégations du CICR élaborent dans des contextes divers bénéficient du soutien de l'Unité éducation-comportement de la Division communication. Ce soutien vise notamment à garantir la cohérence des programmes entre les différents pays. Dans cette optique, les programmes scolaires mis au point dans la Communauté des États indépendants à l'intention des élèves du secondaire ont été particulièrement suivis en 1999. Quatre de ces pays (Géorgie, Ouzbékistan, Russie et Tadjikistan) ont publié de nouveaux manuels, alors que d'autres (Azerbaïdjan, Arménie) ont testé des versions expérimentales. Tous ont porté une attention particulière à l'encaissement des enseignants par le biais de séminaires<sup>18</sup>.

## SOUTIEN AUX PROGRAMMES DE DIFFUSION ET DE COMMUNICATION SUR LE TERRAIN

Pour appuyer l'action des quelque 70 délégués et 200 collaborateurs locaux chargés de la communication sur le terrain, une unité de soutien opérationnel d'une douzaine de personnes a été mise sur pied. Celle-ci assure également la liaison entre les délégations et le siège de l'institution pour toutes les questions relevant de la communication.

Deux tiers environ des collaborateurs chargés des programmes de diffusion du droit international humanitaire et de communication ont opéré, en 1999, dans des situations de conflit. Ils ont contribué, par des actions de relations publiques, à assurer une meilleure protection aux victimes, à faciliter l'accès du CICR aux zones de conflit et à améliorer la sécurité du personnel sur le terrain.

En 1999, les conflits au Kosovo, à Timor-Est et en Tchétchénie ont constitué des défis majeurs pour le CICR. Ces conflits, dont les organisations humanitaires ont été tenues à l'écart pendant des périodes cruciales, ont présenté des risques pour la sécurité du personnel humanitaire et imposé une grande prudence dans la communication. De surcroît, la rapidité de leur évolution a exigé la mise en place immédiate d'équipes et de programmes de communication.

Au Kosovo et à Timor-Est, l'implication des forces armées de l'OTAN et de l'INTERFET\* dans certains dossiers humanitaires et le rôle accru de l'Office de liaison militaire avec les affaires civiles ont contraint le CICR à nommer un délégué de liaison auprès de ces organisations.

Ces crises, très médiatisées, ne doivent cependant pas faire oublier que des programmes humanitaires sont également menés dans le cadre des conflits qui agitent l'Afrique, l'Afghanistan ou encore l'Amérique latine. Elles ne doivent pas occulter le fait que des efforts de communication sont déployés au cœur de la guerre, face à des combattants pour qui la présence même d'acteurs humanitaires étrangers reste difficilement acceptable.

Dans ce cadre, le CICR a poursuivi l'approche qu'il a adoptée au début des années 90, et qui consiste à faire entendre son message humanitaire par le biais de relais locaux, en adaptant les produits et les arguments aux contextes et cultures locaux. Cette

<sup>18</sup> Voir les chapitres consacrés à ces pays, pp. 176, 184, 270, 281 et 287.

\* INTERFET: « International Force for East-Timor ».



approche, renforcée par les consultations qui ont été conduites en 1999 dans 17 pays dans le cadre du projet «Les voix de la guerre»<sup>19</sup> a inspiré des programmes de communication nouveaux, tant par la méthodologie de consultation utilisée que par la nature des messages.

Enfin, un effort de formation supplémentaire des collaborateurs locaux a permis au CICR de disposer, en 1999, d'un effectif de plus de 80 personnes qualifiées en matière de diffusion et de communication.

## RELATIONS AVEC LES MÉDIAS

Même si les opérations humanitaires ont fait la une des médias pendant une grande partie de l'année considérée, les journalistes ont eu tendance à porter un intérêt marqué aux urgences humanitaires qui ont occupé le premier plan de l'actualité et à délaisser les situations manifestement moins dramatiques. Fournir aux médias l'information nécessaire pour que l'attention du monde reste concentrée sur le sort des victimes de la guerre est l'un des défis majeurs qui se posent au CICR.

En 1999, le CICR s'est plus que jamais attaché à améliorer le niveau du débat sur les affaires humanitaires et à faire en sorte que celles-ci deviennent une préoccupation mondiale plus pressante. Pour y parvenir, il a décrit les «dilemmes» réels, et souvent difficiles, auxquels sont fréquemment confrontés ses collaborateurs.

Chaque jour, les attachés de presse du CICR ont cherché à établir un équilibre entre une image institutionnelle forte et cohérente d'une part, et les exigences liées à des opérations délicates sur le terrain d'autre part. Malgré les contraintes, le CICR a pu élaborer un large éventail de produits de qualité et apporter des contributions utiles aux médias écrits, audiovisuels et numériques.

L'un des points forts du CICR est la capacité qu'il a de tirer parti du réseau mondial du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Tel est particulièrement le cas en ce qui concerne les médias. En 1999, l'institution s'est efforcée d'améliorer encore la communication avec les attachés de presse de l'ensemble du Mouvement.

## INFORMATION PUBLIQUE

### sites Internet du CICR

La présence du CICR sur le Web s'est intensifiée en 1999 grâce, notamment, à la création d'un site consacré au 50<sup>e</sup> anniversaire des Conventions de Genève (voir plus haut), au développement du site principal du CICR ([www.cicr.org](http://www.cicr.org)) et à la participation de l'institution à la préparation et au lancement d'un site du Mouvement, destiné principalement aux Sociétés nationales.

Le taux d'utilisation du site principal du CICR qui, rappelons-le, existe en anglais, français et espagnol, a progressé de 17% entre juin et novembre seulement. Il a par ailleurs fait l'objet d'un remodelage graphique afin d'assurer une plus grande cohérence visuelle entre tous les sites et modules Web du CICR.

Le site principal s'est étoffé au cours de l'année avec l'ouverture, pendant la crise au Kosovo, d'un module remanié et consacré au rétablissement des liens familiaux, et d'une rubrique contenant des informations sur les mesures nationales de mise en œuvre du droit humanitaire. Cette rubrique vise à soutenir les États dans les efforts qu'ils déploient pour promulguer des lois nationales adéquates en la matière.

Le site Web du Mouvement a été lancé fin octobre, lors de l'ouverture de la XXVII<sup>e</sup> Conférence internationale. Le site, parrainé par la Fondation Reuters de Londres, est un projet commun de la Fédération et du CICR. Il doit constituer une ouverture sur l'action

<sup>19</sup> Voir pp. 348-350.

# DROIT INTERNATIONAL, COMMUNICATION ET MOUVEMENT

1999

## Recherche historique

Le CICR a poursuivi ses travaux dans le domaine de la recherche historique, en particulier pour répondre à des demandes internes. Ses chercheurs ont également traité des demandes provenant de l'extérieur au sujet de questions soumises à un délai de protection de 50 ans, et dont les archives ne sont donc pas ouvertes au public. Ses chargés de recherche ont poursuivi la rédaction de l'histoire du CICR pendant les périodes de 1945 à 1955 et de 1956 à 1965. Ils ont par ailleurs continué d'alimenter le Web historique du CICR. Les contacts avec d'anciens délégués ont été poursuivis afin de recueillir des témoignages.